



APPEL A PROJET

Résidence éducation à l'image

Saison 2022/2023

Ville de Roanne/Roannais Agglomération

Date limite de dépôt des dossiers : 6 mai 2022

CADRE DE LA RESIDENCE

La Ville de Roanne, Roannais Agglomération, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes, La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes, la Délégation Académique aux Arts et à la Culture de l'Académie de Lyon, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Loire souhaitent s'engager ensemble dans la mise en place d'une Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC).

Les enjeux de cette CTEAC sont d'amplifier une politique d'éducation artistique et culturelle déjà existante et de permettre aux jeunes en priorité, mais également au plus grand nombre, d'appréhender le processus de création des œuvres et de prendre part au développement culturel et artistique sur le territoire en inscrivant les projets dans une dynamique locale (communale et intercommunale). L'ambition est également de faire de cette convention (CTEAC) un outil d'éducation à la citoyenneté et d'émancipation, tout en étant attentif aux besoins des habitants du territoire et à l'équité territoriale.

Suivant l'objectif concerté des ministères de l'Education Nationale et de la Culture du « 100 % EAC », la Ville de Roanne et Roannais Agglomération proposent depuis plusieurs années par le biais des programmations des établissements culturels des parcours et des rencontres d'éducation artistique et culturelle, notamment au public scolaire du territoire. Dans le cadre de la mise en place de la CTEAC, elles souhaitent développer des résidences sur l'ensemble du territoire, et notamment une résidence

éducation à l'image dans le courant de l'année scolaire 2022/2023. L'objectif de cette résidence est ainsi de favoriser l'éducation à l'image sur le territoire, autour d'un ou de professionnel(s) apportant une approche complémentaire auprès des collégiens par la réalisation de courts-métrages.

La thématique retenue est celle du harcèlement en milieu scolaire, après plusieurs cas relevés sur le territoire, afin de travailler la prise de conscience auprès des collégiens de ce qu'est le harcèlement, les différentes formes qu'il peut prendre (physique, psychologique, social, sexuel et cyberharcèlement), les conséquences qu'il peut avoir, le mal-être qu'il engendre...

Un appel à résidence est ainsi lancé en direction d'un réalisateur ou d'un collectif de réalisateurs (travaillant si possible sur différentes techniques et esthétiques d'animation).

CONTEXTE

Roannais Agglomération :

Roannais Agglomération regroupe 40 communes et totalise plus de 100 000 habitants, intégrant des secteurs urbains, péri-urbains et plus ruraux, dans un ensemble cohérent autour de la ville-centre.

Depuis 2013, date de sa création, elle dispose d'une compétence facultative action culturelle. Cette compétence a largement évolué depuis 2016, suite à une volonté de mise en cohérence et de développement d'une action culturelle sur l'ensemble de son territoire, qui s'inscrit dans la perspective de nourrir des partenariats entre les établissements et services culturels dépendant de la Ville (théâtre, musée, festival Ciné Court Animé) et de l'Agglomération (médiathèques, conservatoire et la Cure) et les acteurs locaux, les professionnels de la culture, les institutions locales et nationales, pour rendre plus cohérente et lisible l'offre culturelle sur le territoire.

L'offre culturelle se trouve essentiellement en centralité. Peu de structures relais et d'artistes professionnels sont présents sur le reste du territoire. Les établissements scolaires du 2nd degré et du supérieur sont également concentrés en centralité. Aussi, les élus communautaires souhaitent réduire les inégalités d'accès aux arts et à la culture et faire de l'action culturelle un véritable levier de développement territorial. Leur ambition est d'impulser une politique attentive aux besoins des habitants du territoire et de faire de cette convention (CTEAC) un outil d'éducation à la citoyenneté et d'émancipation.

La Communauté d'Agglomération souhaite joindre ses efforts à la Ville de Roanne et engager une vision commune, s'appuyant sur une direction de la culture commune, qui favorise la transversalité entre équipements culturels intercommunaux et communaux, la circulation des publics et une dimension territoriale pour les événements culturels majeurs.

L'objectif de Roannais Agglomération, au côté de la Ville de Roanne, est ainsi de poursuivre le travail déjà mené dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, notamment par les établissements culturels, de façon à construire une démarche concertée, à renforcer la coordination culturelle et structurer les projets culturels, notamment à destination du jeune public, à l'échelle du territoire roannais tout en proposant des actions sur les bassins de vie prioritaires, adaptées aux attentes des habitants sur leurs différents temps de vie.

Ville de Roanne :

Ville-centre, Roanne compte un peu plus de 34 000 habitants et concentre l'essentiel de l'offre culturelle locale. Les élus communaux, convaincus que la culture joue un rôle déterminant dans le développement des territoires, l'intégration sociale et l'émancipation de chacun, ont mis en place en 2012 un Plan local d'éducation artistique et culturelle à destination des établissements scolaires du 1^{er} degré.

La Ville de Roanne, le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale, ont ainsi soutenu et financé jusqu'à présent des projets permettant d'offrir à chaque élève scolarisé à Roanne un parcours de découverte culturelle en favorisant la rencontre avec des œuvres, des artistes, des lieux culturels, avec une attention particulière pour les jeunes des quartiers politique de la Ville et des zones d'éducation prioritaire.

L'objectif pour la Ville de Roanne est d'intégrer pleinement l'éducation artistique et culturelle dans les missions de ses équipements culturels et de développer la fréquentation des lieux culturels de la ville dès le plus jeune âge, de mettre en œuvre des rencontres entre artistes et habitants et de développer la présence artistique.

DEFINITION DE LA RESIDENCE

Le but de cette résidence est d'accueillir sur le territoire de Roannais Agglomération un ou des réalisateur(s), en immersion auprès des collégiens du territoire.

- Cette résidence est une résidence d'éducation à l'image auprès des collégiens du territoire.
- La résidence doit se construire en partenariat avec les acteurs locaux, notamment les enseignants des collèges, Loïc PORTIER (directeur du festival Ciné Court Animé, durant lequel les courts-métrages réalisés seront projetés) et l'Espace Renoir, cinéma art et essai présent sur la Ville de Roanne.
- Cette résidence s'adresse à des réalisateurs professionnels, habitués à mener des actions de médiation auprès de différents publics, notamment le public scolaire, et peut concerner tout type de techniques d'animation.

Le projet de résidence sera piloté par la direction de la Culture mutualisée entre la Ville de Roanne et Roannais Agglomération. Elle aura pour mission de guider le ou les réalisateur(s) dans la découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, de faciliter la rencontre avec l'ensemble des acteurs concernés, de suivre la mise en place des actions menées et de réaliser l'évaluation et le bilan de ce projet.

ENJEUX ET OBJECTIFS

- Faire découvrir aux collégiens participants le monde de l'animation, les différentes techniques et leur permettre de prendre part aux différentes étapes de la réalisation d'un court-métrage. Travailler également la question du format court, comment travailler un message percutant via le format court et l'importance de l'image pour remplacer un discours.
- Présenter aux collégiens le métier de réalisateur et l'univers créatif du ou des réalisateur(s) sélectionné(s) ;
- Permettre aux collégiens participants de prendre part à un événement culturel local, le festival Ciné Court Animé ;
- Faire découvrir aux collégiens participants l'éducation à l'image (faire découvrir la culture cinématographique et plus précisément l'animation, les rendre acteurs et conscients de leurs choix cinématographiques, éveiller leurs regards et leurs sens critiques en les faisant pratiquer, leur apprendre à analyser des courts-métrages...) ;
- Sensibiliser les collégiens au sujet du harcèlement scolaire, faire de la prévention et les rendre acteurs de cette prévention. Leur permettre de bien identifier ce qu'est le harcèlement et les

différentes formes qu'il peut prendre (physique, psychologique, social, sexuel et cyberharcèlement) et également les conséquences pour les victimes ;

- Pour les élèves déjà victimes, les accompagner dans le fait d'en parler, retrouver l'estime de soi, se défendre, apprendre à gérer ses émotions, identifier les accompagnements et aides possibles...
- Pour les collégiens participants s'engager dans une démarche collective et devenir acteurs de la sensibilisation au harcèlement.

ATTENDUS DE LA RESIDENCE :

Les projets conçus par le ou les réalisateur(s) pourront prendre diverses formes, mais devront nécessairement inclure les dimensions suivantes :

- Interventions auprès des collégiens dans le cadre scolaire à raison d'au moins 15H par groupe avec réalisation de différents courts-métrages d'animation par chacun des groupes.
- Faire découvrir aux collégiens participants l'éducation à l'image (faire découvrir la culture cinématographique et plus précisément l'animation et ses différentes techniques).

PUBLICS BENEFICIAIRES :

- Les collégiens du territoire sur le temps scolaire

Structures partenaires prioritaires :

- Collèges sur l'ensemble du territoire (publics et privés). Les collèges se trouvent majoritairement en centralité. Liste ci-dessous :
 - Collège Albert Thomas (Roanne)
 - Collège Jules Ferry (Roanne)
 - Collège Jean de la Fontaine (Roanne)
 - Collège Saint-Paul (Roanne)
 - Collège François d'Assise (Roanne)
 - Collège Albert Schweitzer (Riorges)
 - Collège Les Etines (Le Coteau)
 - Collège Louis Aragon (Mably)
 - Collège de la Côte Roannaise (Renaison)
 - Collège Jean Papon (La Pacaudière)
- Le Conseil Municipal des Jeunes de la Ville de Roanne pourra être sollicité pour être relai dans le cadre de cette résidence.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- **Durée de la mission** : 3 mois équivalent temps plein, avec possibilité d'étaler les interventions entre octobre 2022 et février 2023, afin que les courts-métrages puissent être projetés dans le cadre du festival Ciné Court Animé qui aura lieu fin mars/début avril 2023.
- **Temps de l'avant** (rencontre avec les acteurs du territoire) **et de l'après-résidence** à mettre en place.
- **Temps de restitution** : les courts-métrages réalisés seront projetés dans le cadre du festival Ciné Court Animé 2023. D'autres temps de restitution pourront être mis en place en fin de

résidence en lien avec les collègues (exposition making off...). Le ou le(s) réalisateur(s) devra(ont) être présent(s) à ces dates.

- **Conditions financières :**

Le budget disponible, pour le coût total employeur de la présence – rémunération du ou des réalisateur(s) résident(s), toutes taxes, charges et cotisations qui y sont attachées, comprises – est de **13 500 euros**, selon les temps de résidence retenus.

Les frais de déplacement des lieux de domicile des réalisateurs au territoire de résidence, ainsi que les frais de déplacement sur le territoire, seront pris en charge par Roannais Agglomération à hauteur de **1 500 € maximum** sur toute la durée de la résidence.

La collectivité prendra également à sa charge le coût de l'hébergement sur le territoire si cela est nécessaire. Cet hébergement pourra prendre la forme d'une mise à disposition d'un logement adapté à un séjour de longue durée. Les dates seront à fixées en amont avec la collectivité.

Les repas restent à la charge du ou des réalisateur(s) résident(s).

Le ou les réalisateur(s) résident(s) devra(ont) être autonome(s) pour ses (leurs) déplacements, en disposant de véhicules personnels et en étant titulaires de permis en cours de validité.

- **Conditions générales :**

Cadre juridique : un contrat spécifiant les engagements respectifs de Roannais Agglomération et du ou des réalisateur(s) accueilli(s) sera établi. Le ou les réalisateur(s) devront disposer d'un numéro de SIRET ou d'une structure administrative porteuse afin de percevoir les rémunérations.

Lieux : les actions menées par le ou les réalisateur(s) en résidence auront lieu sur le territoire de Roannais Agglomération.

ELIGIBILITE ET SELECTION :

- **Candidature :** peut faire acte de candidature tout réalisateur ou collectif de réalisateurs en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type d'action.

Les candidatures seront étudiées par un comité de sélection comprenant l'ensemble des partenaires de la CTEAC (Ville de Roanne, Roannais Agglomération, Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes, Délégation Académique aux Arts et à la Culture de l'Académie de Lyon, Région Auvergne Rhône-Alpes et Département de la Loire). Celui-ci effectuera son choix en fonction des critères suivants :

- Pertinence du travail du ou des réalisateur(s) en lien avec le projet
- Justification d'une production récente et régulière dans le champ de l'animation
- Expérience en matière de médiation, notamment auprès des publics jeune et scolaire
- Assurance des disponibilités effectives sur le temps de résidence

Les candidatures retenues donneront lieu à un entretien avec un jury composé d'élus et de techniciens de Roannais Agglomération **entre 30 mai et le 3 juin 2022**. Les réalisateurs retenus devront se rendre disponibles pour un entretien aux dates précitées.

- **Éléments à fournir :**

- Une note d'intention sur le projet développé et ses enjeux
- Une lettre de motivation
- Un dossier témoignant de l'expérience dans un projet d'éducation à l'image, comprenant des contenus d'animation créés dans ce cadre et disponibles à des fins de diffusion avant ou pendant le temps de résidence.
- Un curriculum vitae à jour du ou des réalisateur(s)
- Tout autre document jugé intéressant pour appuyer le dossier

CALENDRIER PREVISIONNEL :

Fin mars 2022 : lancement de l'appel à résidence

6 mai 2022 : date limite de dépôt des dossiers

Entre le 30 mai et le 3 juin 2022 : audition des candidats présélectionnés

Entre début juin et septembre 2022 : création des différents volets avec les partenaires associés

Courant octobre 2022 : début de la résidence

Fin février 2023 : fin de la résidence avec restitutions et bilan

Les dossiers doivent être adressés par mail avant le vendredi 6 mai 2022 dernier délai, à l'adresse mail suivante : mncarbonnet@roannais-agglomeration.fr